

Ma Prime Logement Décent

Ma Prime Logement Décent est une aide de l'État qui subventionne les travaux pour des logements et des copropriétés indignes ou dégradés pour permettre à chacun de vivre avec confort et sécurité chez lui.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Résidence principale
- **Logement de plus de 15 ans**
- Logement **très dégradé** (évaluation par un opérateur agréé)
- Ressources **"très modestes" ou "modestes"**
- Ne pas avoir commencés vos travaux avant le dépôt d'une demande d'aide
- Accompagnement obligatoire et demande AVANT travaux

L'AIDE FINANCIÈRE

- **60 à 90% d'un montant de travaux éligibles maximum de 70 000€ HT**

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Travaux lourds
- Mise en sécurité structurelle
- Mise en conformité de l'électricité ou des réseaux de gaz
- ...



LES ÉTAPES

Renseignements auprès de **Niort Agglo Rénov'**

Vérification de **l'éligibilité** auprès d'un **opérateur agréé**

Visite technique et **diagnostic dégradation**

Réalisation de devis par un professionnel de son choix

Montage du dossier et dépôt des demandes d'aide et d'autorisations avec l'opérateur

Accord de subvention et autorisations d'urbanisme

Signature des devis et réalisation des travaux

Transmission des justificatifs et versement des subvention

CONTACT

Niort Agglo Rénov'

Prise de rendez-vous en ligne sur :

www.niortagglo.fr/niort-agglo-renov

05 49 78 78 40

www.france-renov.gouv.fr/aides/ma-prime-logement-decent

www.anah.gouv.fr

LIENS UTILES